

# **Le MPP dénonce des « déclarations tendancieuses, calomnieuses et mensongères » de l'opposition**

**Ce 3 juillet 2017, l'assemblée nationale examinera un projet de loi qui fait actuellement débat. Il s'agit de celui portant allègement des conditions d'exécution du programme de projets Partenariat Public Privé.**

Si l'opposition Burkinabé dénonce un pillage légalisé des ressources du Burkina et de la corruption le MPP, parti au pouvoir à donner de la voie au cour du week end et dénonce des « déclarations tendancieuses, calomnieuses et mensongères ».

Ce projet de loi, selon le MPP, vise à apporter une réponse urgente face à trois constats :

- la lourdeur des procédures de passation des marchés au Burkina Faso, singulièrement celles des Partenariats public privé (PPP),
- le faible taux de contractualisation des PPP
- l'urgence des besoins en matière d'investissements

Il s'agit donc d'aller vite et bien. « Ceux-là-même disaient il y a quelques mois, qu'on ne fait rien, que rien ne bouge(...)Maintenant qu'on veut bouger vite et bien, il se trouve des gens pour dire que les procédures que nous empruntons ne sont pas bonnes et que nous voulons organiser une économie mafieuse », a regretté Salifou Diallo pour qui, le Partenariat public privé est l'une des options probantes de mobilisation des moyens nécessaires pour la réalisation des grands projets structurants.

Pour le moment donc, ce sont 38 projets qui ont été

sélectionnés dans le cadre de ce PPP. Et il n'est pas exclu que cette liste soit rallongée entre temps si le gouvernement exprime le besoin. Ces projets touchent plusieurs domaines sur l'ensemble du territoire national et couteront environ 1780 milliards de F CFA.

Entre autre, des centres hospitaliers (1000 lits au total à Ouagadougou), des CSPS, des collèges dans les 45 provinces, 13 lycées scientifiques dans les 13 régions, des cités et restaurants universitaires, 2000 forages, l'autoroute Ouaga-Bobo, bitumage des voies, une unité de montage de tracteurs agricoles, construction de bakbone en fibre optique, construction d'un pipeline entre le Ghana et le Burkina pour le transport du carburant et du gaz...

L'Alliance des partis de la majorité présidentielle a par ailleurs rassuré que le projet de loi a prévu un dispositif de contrôle associant tous les corps d'Etat investis à cet effet dans un système de contrôle à priori et à postérieur.